



Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 février 2012

L'an deux mil douze, le 3 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 25 membres en exercice, légalement convoqué le 26 janvier 2012, s'est réuni dans la salle polyvalente de Pars-lès-Romilly, sous la présidence de M. Guy ALLART, Président.

Membres en
exercice : 25

Présents : 22

Votants : 22

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Josette GARNIER (*suppléant Bernard BERTON*) - Fabrice CHANGEA - Monique DEFERT

GELANNES : Richard BEGON - Michel IMPERIAL - Frédéric MEREGHETTI

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Christian ARNOULD – Jean-Michel MARCHANDIAU (*suppléant Michel LAMY*) - Valérie NOBLET - Francis STEVENNE

PARS-LES-ROMILLY : Patrick BACUET - Jean-Marie CORBET- Michel MERONAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Guy ALLART - Isabelle MARIE-MILLET (*suppléant Jérôme BONNEFOI*) - Marie-Thérèse LUCAS (*suppléant Jean-Albert HOSDEZ*) – Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ – Isabelle RENAUDOT (*suppléant Eric VUILLEMIN*) - Serge WASMER - Claude MAITROT – Joë TRICHE

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Philippe VAJOU

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Bernard BERTON - Michel LAMY - Jérôme BONNEFOI - Jean-Albert HOSDEZ - Eric VUILLEMIN

EXCUSES NON-REPRESENTES : - David FARIA - Véronique PAYMAL - Bertrand JOURNE

Mme Marie-Thérèse LUCAS a été désignée Secrétaire de séance.

N° 12.01 du registre des délibérations.

PUBLIE LE 10 FEV. 2012

OBJET : MISE A GRAND GABARIT DU CANAL ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE – VŒU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Guy ALLART

Dans le cadre du projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, un débat public, organisé sous l'égide de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) est en cours. Plusieurs réunions sont ainsi organisées dans les communes concernées depuis le 15 novembre 2011 et prendront fin le 16 février 2012, dont l'une à Romilly-sur-Seine le 24 janvier 2012.

Voies Navigables de France (VNF), maître d'ouvrage, aura ensuite 3 mois pour décider de la suite à donner à son projet. Une phase d'études techniques et d'enquêtes publiques étant nécessaire avant la phase travaux, la mise en service interviendrait en 2019.

L'objectif est de développer le transport fluvial, objectif du Grenelle de l'Environnement, d'améliorer les conditions de navigation et de baisser les coûts de transport. Ce projet constitue une opportunité de renforcer l'attractivité économique de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et la compétitivité de ses entreprises, en ouvrant la possibilité de connexions fluviales vers les ports de Rouen, du Havre et du Benelux.

VNF a établi 5 scénarii visant à permettre, entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine, la navigation de barges de gabarits de 1000, 2500, 3000 ou 4000 tonnes.

Le scénario 3 semble être le meilleur compromis en termes de coûts de réalisation, d'efficacité économique et d'impact sur l'environnement. Il met au gabarit 2500 tonnes l'intégralité de la voie fluviale entre la Grande Bosse et Nogent-sur-Seine, en navigation double sens ou alternée selon les secteurs. Cela nécessiterait la réalisation d'un nouveau canal à grand gabarit en Villiers-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, de 10 km de long et 60 m de large.

Trafic attendu en 2020 : 954,7 millions de t-km pour le vrac, 15,4 millions de t-km pour les conteneurs – coût estimé : 214 millions d'euros HT.

Ce scénario est privilégié par la Ville de Nogent-sur-Seine qui a proposé par lettre du 12 décembre 2011 que notre Conseil Communautaire émette le vœu suivant, à l'attention de la CPDP :

« Le Conseil Communautaire,

Après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, présenté par Voies Navigables de France,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit 650 t, avec des dérogations ponctuelles à 900 t, n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact impact sur l'environnement.

Ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois ».

Vu la définition des scénarios soumise à son examen ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2012 ;



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A LA MAJORITE (20 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS) :

ADOpte le vœu dans la forme énoncée,

ADRESSE ce vœu à la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) Petite Seine Grand Gabarit.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

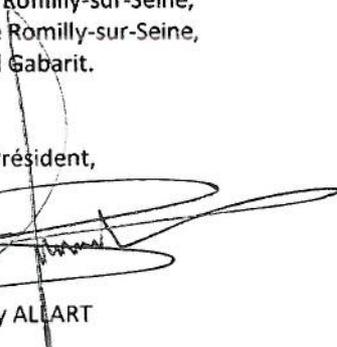
Guy ALLART



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le 10 FEV. à : 10 FEV. 2012

- MM. les maires des communes de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine,
- Monsieur le Trésorier de Romilly-sur-Seine,
- CPDP Petite Seine Grand Gabarit.

Le Président,

Guy ALLART



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.